

## Mot du préfet

Depuis lundi 31 mai, la vaccination est ouverte à tous les adultes et il n'y a plus aucune condition à remplir pour obtenir un rendez-vous. Nombreux ont été ceux à anticiper cette date et les centres de vaccination du département connaissent une fréquentation soutenue, même s'il reste encore de nombreux créneaux disponibles, surtout dans les grands centres du littoral.

Sur le seul mois de mai dans le Var, plus de 238 000 personnes ont reçu une injection et désormais ce sont près de 630 000 personnes qui ont été vaccinées dont plus de 210 000 ont reçu la deuxième injection.

Grâce à la mobilisation de tous, la situation sanitaire s'améliore et la pression hospitalière diminue, notamment le taux d'occupation des lits de réanimation. Pour autant, nous devons rester vigilants et continuer de vacciner largement, y compris chez les médecins de ville ou dans les officines qui sont désormais dotés du vaccin Moderna. Ce dernier, comme le vaccin Pfizer/BioNTech est un vaccin à ARN messager et peut être injecté sans condition d'âge.

La vaccination continue, la prévention aussi. Le respect des gestes barrières, le port du masque dans tous les lieux où il demeure obligatoire ainsi que le dépistage systématique en cas de doute ou de symptômes restent des moyens éprouvés de se protéger et de protéger les autres. Le virus est toujours là.

*Evence Richard, préfet du Var*

## POINT ÉPIDÉMIOLOGIQUE

### INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 1<sup>er</sup> JUIN 2021

	S14 05/04 11/04	S15 12/04 16/04	S16 19/04 25/04	S17 26/04 02/05	S18 03/05 10/05	S19 10/05 16/05	S20 17/05 23/05	S21 24/05 30/05
Nombre de tests réalisés	44325	39589	35703	33069	36838	33609	35533	28986
Nombre de tests positifs	3875	3601	3130	1751	1267	859	652	491
Taux de positivité	8,70 %	9,10 %	8,80 %	5,30 %	3,40 %	2,60 %	1,80 %	1,70 %
Taux d'incidence (pour 100 000 hab)	361	335	291	163	118	80	61	46

ND : données non consolidées

### INDICATEURS SANITAIRES

- **Nb de décès** en établissement de santé : **1465**
- File active des patients **hospitalisés en unité conventionnelle** : **56**
- File active des patients **hospitalisés en réanimation** : **42**

CLUSTERS Le nombre cumulé de clusters signalés : **793** dont **25** en cours d'investigation.



Retrouvez le point de situation quotidien l'ARS pour la région PACA sur :  
<https://www.paca.ars.sante.fr/liste-communiques-presse#>



## ➔ 18 CENTRES DE VACCINATION DANS LE VAR

Depuis le **31 mai**, la vaccination est ouverte à tous les **plus de 18 ans**, sans condition.

La prise de rendez-vous s'effectue sur le site [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr). **Seules les personnes qui ont pris un rendez-vous pourront être vaccinées.**

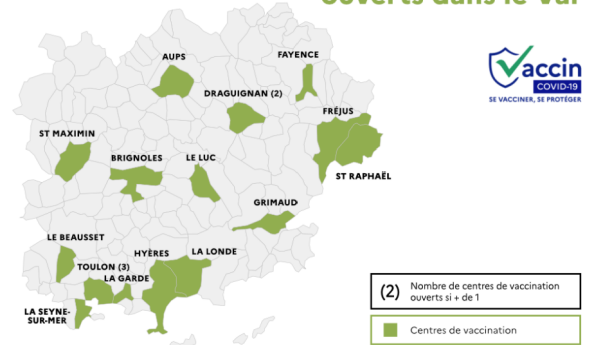
Un numéro national, le 0 800 009 110, permet également d'être accompagné dans ses démarches.

### Vaccination de ville – Moderna

Le vaccin Moderna à ARN messager pouvant être conservé dans un réfrigérateur classique durant un mois, il est désormais disponible en médecine de ville, auprès des pharmaciens et médecins généralistes.

Les rendez-vous sont donc à prendre directement auprès de ces professionnels de santé.

### Les centres de vaccination permanents ouverts dans le Var



## ➔ LES CHIFFRES DE LA VACCINATION DANS LE VAR

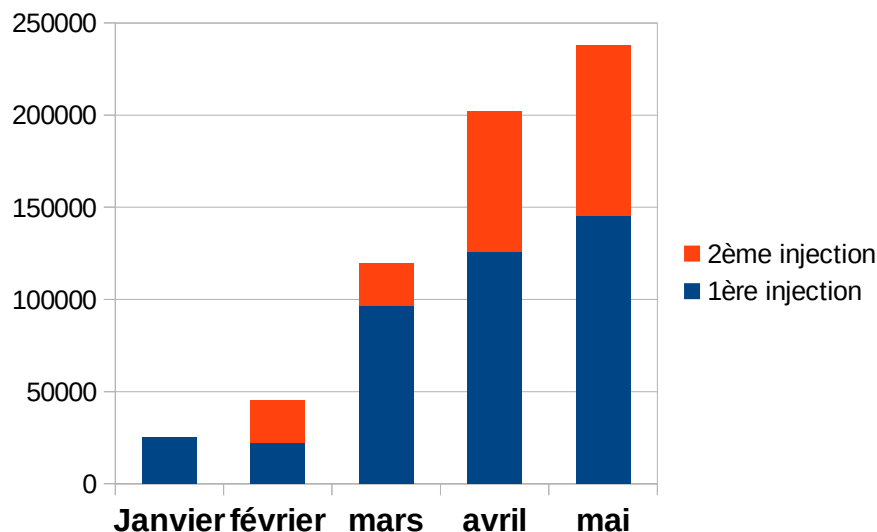


Au 31 mai au soir,

**415 917** personnes ont reçu la 1<sup>re</sup> injection

**212 811** personnes ont reçu la 2<sup>e</sup> injection soit au total

**628 728** injections ont été réalisées.



## VOYAGEURS EN PROVENANCE DU ROYAUME-UNI

Un renforcement des mesures sanitaires a été décidé s'agissant des voyageurs se déplaçant vers la France depuis le Royaume-Uni, face au développement du variant dit « indien ».

Ainsi, à compter du lundi 31 mai :

- des motifs impérieux seront exigés pour les ressortissants étrangers hors Union européenne non-résidents en France rejoignant la France depuis le Royaume-Uni ;

- un test PCR ou antigénique de moins de 48h sera exigé de la part de toute personne rejoignant la France depuis le Royaume-Uni ;
- à leur arrivée, les voyageurs devront observer une période d'isolement de 7 jours.

## MEDIATEURS ANTI-COVID

La stratégie nationale « Tester – Alerter – Protéger » a pour objectif de casser les chaînes de transmission du virus Covid-19.

Dans ce cadre, le dispositif des équipes mobiles de « Médiateurs de lutte anti-Covid » permet de disposer de capacités opérationnelles élevées, et d'augmenter les capacités de dépistage hors des structures sanitaires habituelles, au plus près du terrain, dans des structures publiques ou privées : maisons relais, foyers et hébergement du public précaire, centres pénitentiaires, administrations, entreprises, quartiers à habitat collectif défavorisés...

Ces médiateurs sont des agents polyvalents, en mesure d'intervenir sur la totalité des missions « Tester – Alerter – Protéger » : dépistage via prélèvement naso-pharyngé, analyse des tests antigéniques, délivrance de messages de prévention, orientation vers une structure d'appui à l'isolement, initiation de la démarche de contact-tracing, sous la supervision d'un professionnel de santé.

Depuis le 22 février 2021 et la mise en place du dispositif, 70 interventions ont été réalisées et plus de 2348 personnes ont été sensibilisées et testées dans le Var.



## FAQ

### Mariages

Le protocole présente les règles permettant la réouverture graduée de ce secteur, dans des conditions conciliant activité économique et protection sanitaire de la population. De manière générale, les fêtes de mariage devront se tenir autant que possible dans des espaces extérieurs, et respecter les horaires de couvre-feu et les protocoles en vigueur lorsqu'elles ont lieu dans des établissements recevant du public loués à cet effet :

- ➔ **À ce jour**, la restauration n'est pas autorisée en intérieur. Les invités doivent se restaurer assis à l'extérieur, à raison de six personnes maximum par table.
- ➔ À compter du **9 juin et jusqu'au 30 juin**, les repas de mariage seront de nouveau autorisés en intérieur mais les participants devront rester assis et leur nombre ne devra pas dépasser 50 % de la capacité d'accueil de la salle, avec un maximum de six personnes par table. La restauration debout, comme les cocktails et les buffets, ainsi que les pistes de danse en intérieur demeureront interdits.
- ➔ Par ailleurs, entre le **19 mai et le 30 juin**, les fêtes de mariage organisées dans l'espace public (parcs et jardins publics), sont, comme tous les autres rassemblements, limitées à 10 personnes.
- ➔ Enfin, à compter du **30 juin**, les mariages pourront être organisés sans restriction, en intérieur comme en extérieur, mais dans le respect des gestes barrières et des règles de distanciation. La consommation debout (cocktails, buffets, mange debout) n'est autorisée qu'en extérieur.

[Consultez le protocole sanitaire renforcé pour les organisateurs et les professionnels du mariage](#)

[PDF ; 615 Ko]



## Fêtes foraines

Les fêtes foraines pourront rouvrir à compter du 9 juin, en appliquant une jauge de 4m<sup>2</sup> par visiteur, et sans jauge à partir du 30 juin. Le pass sanitaire n'y sera pas exigé.

Pour rappel, les manèges isolés sont d'ores et déjà autorisés à ouvrir.



## Protocole loisirs

Les installations de loisirs d'intérieur (indoor) type bowling, parcs de jeux pour enfants, escape game, laser game, trampolines pourront rouvrir à compter du 9 juin sous conditions :

- respect des mesures sanitaires avec port du masque, gel hydroalcoolique à disposition, nettoyage des jeux entre chaque client ;
- gestion des flux entrants et sortants ;
- aération et ventilation des locaux ;
- jauge à 50 % de l'effectif maximal (hormis les salariés) ;
- pass sanitaire obligatoire au-delà de 1000 personnes présentes simultanément.

Les protocoles spécifiques à chaque activité peuvent être consultés [ICI](#)



## Kermesses, bals, guinguettes, fêtes de village

Ces événements peuvent être organisés selon les règles applicables aux établissements qui les accueillent. S'ils ont lieu dans des établissements recevant du public de type L (salles communales, à usage multiple...) ou R (écoles), ils ne pourront donc être organisés en configuration debout qu'à partir du 30 juin, sans jauge d'accueil du public, dans le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale.

S'ils ont lieu dans l'espace public, ils ne peuvent avoir lieu qu'en extérieur en créant un établissement recevant du public de plein air éphémère (espace clôturé avec contrôle des accès), en position assise, dans la limite de 1 000 personnes.

À partir du 30 juin, elles pourront être organisées en configuration debout dans le respect des règles de distanciation sociale (soit une jauge de 4 m<sup>2</sup> par personne) et des gestes barrières.



## FERMETURES DE CLASSES

Depuis le 26 avril et l'application stricte du protocole « à partir du 1er cas positif d'élève ou d'enseignant, la classe est fermée et l'ensemble des élèves sont placés en éviction de par leur statut de cas contact », **323 classes ont été fermées dans le Var.**

**52 classes sont à ce jour fermées.** Elles le sont dès signalement, par arrêté pour une durée de 7 jours.

## SOLDES D'ÉTÉ



En raison des conséquences économiques de la crise sanitaire de Covid-19 pour les commerçants, les soldes d'été 2021 débiteront le mercredi 30 juin 2021 et non pas le mercredi 23 juin 2021, pour une durée de 4 semaines jusqu'au mardi 27 juillet inclus.